

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

**N°2018-CC-4S-DBR-22**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 24 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS :** MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

**EXCUSES :** MM. Philippe TROUPE - José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS (Procuration à Ghislaine GISORS) - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN (Procuration à Jean-Claude CHRISTOPHE) - M. Jean FAHRASMANE (Procuration à Jocelyn CUIRASSIER) - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Cynthia DINANE.

**Monsieur Cédric CORNET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA RIVIERA DU LEVANT)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code du Tourisme ;

**Vu** le budget primitif 2018 voté par l'OTI ;

**Considérant que**, conformément à l'article L133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'OTI, délibérés par le comité de direction, doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire;

**Le Conseil Communautaire,**  
Après en avoir délibéré

**DECIDE**

**Article 1)** De voter par chapitre puis dans sa globalité, le projet de budget primitif 2018 comme suit :

**Section de fonctionnement :**

• Recettes

-Chapitre 74 Subvention d'exploitation .....	200 000€
-Chapitre 75 Autres produits de gestion courante .....	1 000 000€
<b>Total des recettes de fonctionnement .....</b>	<b>1 200 000€</b>

• Dépenses

-Chapitre 011 Charges à caractère générale .....	563 192€
-Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés .....	411 808€
-Chapitre 67 Charges exceptionnelles .....	180 000€
-Chapitre 023 Virement à la section d'investissement .....	45 000€
<b>Total des dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>1 200 000€</b>

**Section d'investissement :**

• Recettes

-Chapitre 023 Virement de la section de fonctionnement .....	45 000€
<b>Total des dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>45 000€</b>

• Dépenses

-Chapitre 20 Immobilisations incorporelles .....	10 000€
-Chapitre 21 Immobilisations corporelles .....	35 000€
<b>Total des dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>45 000€</b>

**Article 2)** D'arrêter le budget global 2018 conformément au tableau suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 200 000€	1 200 000€
Investissement	45 000€	45 000€
<b>Total</b>	<b>1 245 000€</b>	<b>1 245 000€</b>

Le projet de budget primitif 2018 de l'office de tourisme intercommunal (OTI) de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

**Article 3)** Monsieur le Président et le Comptable public sont chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 24 Mai 2018

Acte rendu exécutoire après envoi  
en Préfecture le,

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

  
Jean-Pierre DUPONT